



Assemblée communale du 6 juin 2016

Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	55 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	28
Excusés :	MM. Jurg Remmele, Frédéric Guyot ; M. et Mme Eric et Lotty Hänni ; Mme Sabine Zimmermann
Désignation des scrutateurs :	MM. Pierre-Alain Gogniat et Gilbert Delley

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, adresse les salutations de bienvenue aux personnes présentes.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par envoi d'un tout-ménage.

Au seuil de cette nouvelle législature, M. Cotting présente Mme Marlène Collaud, MM. Nicolas Gavillet et Nicolas Schuwey, nouveaux conseillers communaux.

Présentation de l'ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015**
- 2. Compte de l'exercice 2015**
 - 2.1 compte de fonctionnement**
 - 2.2 compte des investissements**
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle**
 - 2.4 rapport de la commission financière**
 - 2.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2015**
- 3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communs de la Broye et de la commune de Villarepos**

- 4. Mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative**
- 5. Election des membres de la commission financière pour la période administrative**
- 6. Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative**
- 7. Election des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative**
- 8. Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10 al. 2 de la loi sur les communes ne dépassant pas le montant de Fr. 100'000.00, pour la période administrative**
- 9. Informations et divers**

Les membres de l'assemblée communale ne formulent aucune remarque quant à la présentation de l'ordre du jour.

M. Cotting, syndic, déclare donc cette assemblée apte à délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015

M. Cotting relève, que selon l'habitude, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ayant pu le consulter soit sur le site internet de la commune, soit directement à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Syndic invite les citoyens à se prononcer en levant la main.

A l'unanimité, sans avis contraire, le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015 est approuvé par l'assemblée communale.

Point 2 – Comptes de l'exercice 2015

M. Cotting relève que les citoyens ont pu consulter les comptes soit sur le site internet de la commune, soit à l'administration communale.

Compte de fonctionnement

Un résumé des comptes a été adressé à travers le tout-ménage et ils correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. La commission relèvera quelques points particuliers.

Compte des investissements

Les dépenses sont liées principalement aux aménagements techniques et aux places de stationnement au camping, aux changements des compteurs d'eau, à la rénovation des chemins de remaniements et à la construction du bâtiment de l'édilité.

Rapport de la Commission financière

M. Gross soumet aux membres de l'assemblée le rapport de la Commission financière.

Cette dernière a pris connaissance des comptes 2015 et a effectué quelques analyses.

Elle rencontré le Conseil communal pour une discussion et pour des demandes de renseignements complémentaires.

La Commission financière a réceptionné le rapport d'audit de l'organe de révision, lequel recommande d'approuver les comptes. Il est précisé, également, que le contrôle des valeurs au bilan sera exécuté d'ici le 30 juin 2016.

La Commission financière propose de renoncer à la lecture du rapport de l'audit.
En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, la Commission financière relève ce qui suit :

Compte de fonctionnement

- Certains postes présentent quelques différences par rapport au budget dont les variations sont faibles et ne présentent pas d'incidences particulières.

Chapitre ordre public et protection civile

- Suite à une différence constatée avec le service de la protection civile concernant le montant des réserves, les recherches ont abouti à une correction du montant de l'état de la réserve nécessaire affectée à ce compte. Il en résulte une différence de l'ordre de Fr. 200'000.00 créant ainsi un revenu extraordinaire sur ce chapitre.

Protection de l'aménagement

Les comptes sont équilibrés et conformes aux exigences. Un montant de Fr. 12'000.00 est attribué aux réserves.

Gérance de la buvette du camping

Des variations sont constatées relatives aux revenus de location corrigés à la baisse d'un montant de Fr. 9'000.00 et par des charges rétroactives d'un montant de Fr. 18'000.00.

Finances et impôts

A noter que les amortissements obligatoires ont été relevés à Fr. 639'000.00, soit une augmentation de Fr. 313'000.00 provenant des derniers investissements réalisés.

Cependant, les comptes présentés dégagent un excédent de Fr. 81'672.00 après plus de Fr. 800'000.00 d'amortissements supplémentaires. Il est à noter que sur ce résultat, il faut retrancher le revenu extraordinaire de la diminution du fond de réserve PC de Fr. 200'000.00.

Compte des investissements

Routes communales

Les dépenses sont maîtrisées et le décompte final du bureau d'ingénieurs ainsi que les subventions seront communiqués dès réception des comptes totalement bouclés.

Bâtiment de l'édilité

Le budget est respecté. Il reste encore à recevoir une subvention de l'ECAB.

Bâtiment du port (restaurant/capitainerie)

Le budget global a été respecté. Le compte de cet investissement est bouclé.

Aménagements techniques du camping

La Commission financière rappelle le préavis négatif émis estimant que le projet n'était pas abouti, certains éléments sont à relever.

Quelques factures résiduelles sont imputées sur l'année 2015 sans report inscrit au budget. Après analyse approfondie, des factures finales sont manquantes et certaines ne font pas l'objet de prestations détaillées.

D'un point de vue comptable, les pièces sont exactes et cela ne remet pas en cause les comptes communaux. La Commission financière n'accepte pas de clore de chapitre et demande une revue en détail de cette opération avec analyses des devis, des adjudications, des plans et de la planification globale.

Les dépenses actuelles s'élèvent à Fr. 1'310'000.00, TTC, soit près de 10% de dépassement.

La Commission financière préconise au Conseil communal, expérience faite, de s'entourer d'une commission adéquate pour l'épauler dans cet objet qui est, on peut le comprendre, difficile à maîtriser.

Conclusion :

Au des explications fournies, la Commission financière propose d'accepter les comptes tels que présentés, avec les remarques apportées par la Commission et l'audit, et de donner décharge à la boursière, au Conseil communal ainsi qu'à elle-même.

Rapport de l'organe de révision

M. le Syndic s'inquiète de l'éventuel vice de procédure quant au fait de ne pas présenter ce rapport à l'assemblée. Ce point est inscrit dans le tractanda.

De ce fait, il invite l'assemblée à prononcer son approbation quant à cette procédure.

Au vu de cette remarque et pour exclure toute lacune, M. Gross, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport établi par la Société Fiduciaire BfB, Fribourg.

Selon l'appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2015, sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former l'opinion d'audit. De ce fait, les experts-réviseurs recommandent à la Commission financière de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

M. Cotting remercie M. Gross pour ce rapport et des précisions seront apportées selon les demandes formulées.

Concernant le camping, M. Cotting précise que certains dépassements enregistrés sont dus, en grande partie, à l'élimination des caravanes situées au bord du ruisseau et réaménagement de cette place. Les matériaux n'ont pas pu être utilisés et ont été évacués à la décharge contrôlée, dont un coût supplémentaire.

M. le syndic précise également que le contrôle des installations électriques a été effectué que la semaine dernière par le Groupe E.

Le Conseil communal rencontrera la Commission financière pour répondre aux diverses questions posées.

Comptes de fonctionnement et des investissements

Aucune question n'étant posée par les membres de l'assemblée, nous passons à l'approbation du compte de fonctionnement et celui des investissements.

Vote

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention, les membres de l'assemblée communale approuvent les comptes de fonctionnement.

Compte des investissements

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention, les membres de l'assemblée communale approuvent les comptes des investissements.

Point 3 – Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos

M. Claude-Alain Guerry fournit les informations utiles relatives à cette modification. L'Association doit répondre à la nécessité d'accueillir 400 élèves supplémentaires par la décision prise d'une école à Cugy, soit l'implantation d'un 3^{ème} site. Selon le décompte, la répartition du préciput fixé à 15% du coût total sera à charge de la commune de Cugy. Le solde est à répartir entre toutes les communes en fonction du chiffre de la population légale. Pour notre commune, la participation financière s'élèvera à Fr 933'078.40 sur un coût total de Fr. 27'600'000.00.

M. Gilbert Delley rappelle la décision de fermeture du site de Cousset et, aujourd'hui, il faut tout-de-même ouvrir un troisième site.

M. Cotting confirme que la remarque est justifiée et précise que dès 2018, les transports seront à la charge des communes. Le choix du site a une certaine importance par sa proximité en prenant en considération le déplacement des élèves.

M. Cotting précise que la population, dont un pourcentage de 75%, réside dans les communes fusionnées d'Estavayer-le-Lac et de Belmont-Broye. Les moyens de décision deviennent limités pour les autres communes.

Aucune question des membres de l'assemblée, nous passons au vote.

Approbation

A l'unanimité et sans avis contraire, la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos est acceptée.

Point 4 - Mode de convocation des assemblées pour la prochaine période administrative

M. Cotting précise, qu'en ce début de législature, l'assemblée communale doit se prononcer sur le mode de convocation des assemblées.

Deux modes sont possibles :

- convocation individuelle par courrier
- convocation tout-ménage selon la procédure adoptée par notre commune depuis plusieurs années.

Le Conseil communal propose de maintenir le mode de convocation actuel soit par le biais d'un tout-ménage.

Aucune question n'étant posée et l'assemblée ne formule aucune objection quant à cette proposition.

Vote

A l'unanimité et sans avis contraire, les membres de l'assemblée approuvent le mode de convocation par tout-ménage.

Point 5 – Election des membres de la commission financière pour la période administrative 2016-2021

M. Cotting précise que, pour chaque législature, l'assemblée est invitée à nommer les différentes commissions. Ces élections se déroulent au système majoritaire. Pour chacune d'entre elles, le Conseil communal va proposer des candidats. Par contre, chaque citoyen peut proposer d'autres candidats.

Si le nombre de candidats est supérieur aux sièges à repourvoir, il y a élection. Dans le cas où le nombre de candidats est égal aux sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Proposition de 5 candidats du Conseil communal :

- Cantin Gérald, Delley René, Dubey Alexandre, Gross Frédéric et Simone Fabrizio.

M. Cotting demande si d'autres candidats sont à présenter par les membres de l'assemblée.

Décision :

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les personnes proposées sont élues par acclamation.

Point 6 - Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative 2016-2021

La commission d'aménagement est composée de 7 membres, 3 conseillers communaux et 4 membres issus de l'assemblée.

Le Conseil communal propose les 4 candidats suivants :

- Béguin Luc-Olivier, Delley Grégory, Jacot Catherine et Vojtasik Thierry.

Décision :

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les personnes proposées sont élues par acclamation.

Point 7 - Election des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative 2016-2021

Cette commission est composée de 5 membres.

Le Conseil communal propose les candidats suivants :

- Boegli Philippe, Ducret Claude-Georges, Schuwey Nicolas et Ulrich Georges.

En réponse à M. Norbert Valley, M. Ducret renseigne sur la procédure adoptée pour le traitement d'un dossier.

Le dossier ainsi que tous les éléments à traiter sont confidentiels. La commission étudie le dossier préalablement et convoque les personnes pour une interview et une présentation. Dès tous les éléments acquis, la commission émet son préavis à l'attention du Conseil communal.

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les personnes proposées sont élues par acclamation.

Point 8 - Délégation de compétence pour les transactions immobilières selon l'article 10 al. 2 de la loi sur les communes ne dépassant pas le montant de Fr. 100'000.00, pour la période administrative 2016-2021

M. Cotting fournit quelques précisions en relevant que la délégation de compétence est dans les limites fixées par le législatif. L'assemblée délègue au Conseil communal la compétence d'engager des dépenses entraînées par les ententes intercommunales ou des transactions immobilières bien définies. Le règlement d'exécution précise les modalités de la délégation de compétence qui expire à fin de chaque législature. De ce fait, le Conseil communal propose à l'assemblée de lui accorder une délégation de compétence dont le montant pourrait être fixé à Fr. 100'000.00.

Décision :

A l'unanimité et sans avis contraire, les membres de l'assemblée accordent la délégation de compétence au Conseil communal pour un montant s'élevant à Fr. 100'000.00.

Point 9 - Informations et divers

Informations

M. Cotting fournit quelques renseignements sur les dossiers en cours et achevés.

Passerelle du port

Comme les citoyens ont pu le constater, la nouvelle passerelle a été installée à son emplacement, le mois passé. De l'avis général, cette infrastructure est magnifique et participe à l'embellissement du site. Le coût définitif sera communiqué dès le décompte définitif entièrement clos.

Appartements protégés

Les habitants ont reçu une information présentant cette construction qui arrive à son terme. En cas d'intérêt pour l'occupation d'un logement, des formulaires d'inscription sont à disposition au bureau communal. Les dossiers seront analysés par une commission ad-hoc qui considérera les soins actifs liés aux personnes.

Agrandissement du complexe scolaire

Les travaux suivent son cours et le gros œuvre devrait être terminé avant les vacances du bâtiment. Pour l'instant, les coûts de construction restent dans la fourchette qui était prévue. Un doute subsiste quant au coût de construction du terrain multisport qui s'avère être nettement plus élevé que projeté. Le comité de l'Association espère trouver des solutions pour cet objet soit conforme aux présentations qui ont été soumises. Les classes se déplaceront vers le nouveau site, en principe en août 2017, et les enfants pourront profiter des nouvelles infrastructures.

Bâtiment buvette du FC

Lors de la dernière assemblée, un montant a été prévu au budget pour aménager un local arbitre avec douches. Après avoir contacté les architectes, il semble que cette modification demande plus de travaux que prévus initialement. Entre temps, le Conseil communal apprend qu'il fallait également un local séparé pour des arbitres féminins en plus de la rénovation de la cuisine et des sanitaires.

Ces éléments ont poussé le Conseil communal à renoncer à cet investissement et à présenter un projet complet en prenant en compte tous les éléments complémentaires.

Plan d'aménagement local

En fin d'année 2014, le projet de révision du PAL a été déposé auprès du Canton pour une mise à l'enquête préalable. En ce début d'année 2016, le Conseil communal a reçu la détermination des services cantonaux. Plusieurs éléments font l'objet de remarques ou de préavis négatifs.

Le Conseil communal et la Commission d'aménagement vont reprendre ces éléments dans le courant des prochains mois. Des rencontres avec les services cantonaux concernés sont prévues permettant de trouver des terrains d'entente et de défendre le point de vue communal.

Dès cette phase terminée, une mise à l'enquête publique pourra être envisagée.

PAD – Zone de tourisme et de loisirs

Le dossier a été mis à l'enquête durant le mois de février 2016. Cette enquête a fait l'objet d'une opposition de l'Association Pro Natura. Cette opposition a pu être levée suite à une séance de conciliation. Dès lors le dossier pourra être traité par les services cantonaux qui prendront position. Nous espérons que les préavis seront positifs.

La finalisation de ce dossier est importante car elle concerne toutes les constructions et les aménagements projetés dans la zone touristique.

Divers

Société de Développement

M. Ducret, vice-président de la Sté de Développement, s'adresse à l'assemblée pour fournir des renseignements concernant certaines décisions prises lors de la dernière assemblée générale de la Société.

Trois décisions importantes ont été prises dont la première fut d'adopter les statuts révisés dont l'un des changements consistait à sceller juridiquement la participation des Conseils communaux de Delley-Portalban et de Gletterens aux travaux du comité de la Société. La deuxième fut de changer la dénomination de la Société qui se nommera désormais « Portalban Tourisme ». La troisième a consisté en une adaptation des taxes de séjour locales restées inchangées depuis longtemps. Il soulève que la Société a participé financièrement à l'agrandissement du Village lacustre à raison d'un montant de Fr. 45'000.00 et Fr. 35'000.00 pour la réfection de la Voile du débarcadère.

Village lacustre

A titre de Président du comité directeur du Village lacustre, M. Ducret relève que l'année 2015 s'est révélée une bonne période avec environ 13'000 visiteurs et un peu plus de 2'000 nuitées. Perspective bien établie car le site situe entre le 10^{ème} ou le 12^{ème} lieu le plus fréquenté au niveau visites, dans le canton de Fribourg.

La Fondation du village compte 5 employés permanents et 17 temporaires.

L'année a été marquée par la mise en œuvre du projet d'agrandissement du village concrétisé par la réalisation d'une passerelle d'accès au-dessus de la zone marécageuse, revitalisation et creuse de nouveaux étangs, remplacement de tipis par quatre abris mésolithiques en peaux dans lesquels les visiteurs peuvent dormir, et, surtout, la construction d'une maison de l'âge du bronze.

M. Ducret souligne que ce projet a été intégralement financé par des dons provenant d'une part de collectivités publiques comme la Loterie Romande, la Société de développement et la COREB. Une quinzaine d'entreprises broyardes ont donné, également, des montants se situant entre Fr. 500.00 et Fr. 30'000.00 ainsi que des dons octroyés par une dizaine de

communes parmi lesquelles figure la Commune de Delley-Portalban pour un montant de Fr. 10'000.00.

Au nom de la Fondation du Village lacustre, M. Ducret remercie chaleureusement le Conseil communal et les habitants de la Commune.

M. Cotting remercie M. Ducret pour ces informations.

M. Henri Guerry propose que dans la rénovation du bâtiment du FC, il serait à prévoir des WC pour les handicapés.

Le Conseil communal en prend note.

Mme Mirelle Godel demande la possibilité d'installer un ping-pong sur la place de jeux de l'école pour les jeunes.

Elle demande également de voir pour l'aménagement d'une passerelle à la sortie du chemin pédestre « Le Chêne » débouchant dans le contour de la route cantonale, derrière les barrières de sécurité.

Le Conseil communal prend note de ces demandes.

M. Norbert Valley relève le fait des mégots de cigarettes qui traînent sur la place et de réfléchir à la question.

M. Nicolas Collomb tient à relever son mécontentement vis-à-vis de la barrière installée à l'entrée du camping. Cette barrière est un non sens et plusieurs réclamations sont faites à ce sujet.

M. Cotting répond que cette installation ne fait pas que des mécontents, certains sont au contraire satisfaits. Il relève que presque dans tous les campings une barrière est installée à l'entrée. Il fait part principalement que tout accident doit être évité et qu'il était nécessaire de réguler le trafic. Au début, il est toujours difficile de prendre de nouvelles habitudes.

Il est à prendre en considération, dans le souci de la sécurité, la présence des enfants et la place de jeux qui se situe le long de cette route.

La sécurité de l'endroit, le ralentissement du trafic et le risque d'accident sont les premiers arguments de cette installation qui est un bon procédé.

Mme Ducret soulève le problème du parage payant des touristes et des visiteurs qui se rendent au Restaurant La Salamandre en cherchant les places appropriées et sur la possibilité de mettre à disposition des places non payantes.

M. Cotting fournit les explications sur le fait que le parc est payant pour tous visiteurs. Il relève également que dès 18h00, le parking n'est plus payant. Il est impossible de réserver des places privées pour la clientèle du restaurant dans la zone touristique.

M. Gogniat tient à soulever le fait qu'une commission culturelle existe et des difficultés rencontrées dans la participation des personnes du village aux manifestations organisées. La commission essaye d'animer mais il y a peu de retour.

Il faut revoir le programme des animations et il demande que les gens des villages fassent des propositions pouvant amener d'autres idées.

A revoir également pour modifier les informations et la publicité permettant d'atteindre le plus de monde possible. En outre, il est relevé l'indélicatesse relative à l'arrachage systématique des affiches posées, principalement, à la déchetterie.

Assemblée communale du 6 juin 2016

M. Cotting est conscient du problème au niveau de la participation et au vu de la reconstitution des membres, il ne faudra pas hésiter à en parler.

Il remercie toutes les personnes qui œuvrent au sein de cette commission.

M. Alexandre Dubey tient à remercier les personnes qui s'occupent du passeport-vacances pour leur dévouement.

M. Cotting remercie les personnes présentes à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée : 21h15

Ainsi fait à Delley

La secrétaire

J. Martin

Au nom du Conseil communal

Le syndic

Ph. Cotting